

EDITO

Les versions 2015 des normes ISO 9001 et ISO 14001 sont sorties depuis 8 mois. Des premières certifications sur la base de ces référentiels ont eu lieu. Tout cela est encore récent. Quels sont les premiers retours ?

Rappelons que les nouvelles versions sont moins prescriptives et sont orientées sur les résultats et les objectifs. A l'entreprise de démontrer son efficacité et le choix lui est laissé sur la nécessité de la documentation. Les entreprises sont à ce titre beaucoup plus responsabilisées.

La perception que les entreprises ont sur ces nouvelles versions est bonne. Les Directions des entreprises seront, certes, plus impliquées, mais dans des domaines qui leurs appartiennent, c'est-à-dire la stratégie à adopter en fonction de leur marché et des risques qu'elles sont prêtes à prendre ou opportunités à saisir.

Les normes deviennent de véritables leviers qui doivent naturellement s'intégrer dans le management de l'entreprise.

Pour appuyer ces dires, nous avons choisi, dans ce numéro, de mettre l'accent sur les 2 chapitres forts de ces nouveaux référentiels, en espérant vous convaincre, ou, au minimum vous informer.

Bien sûr, l'équipe AXIQUALE est à votre écoute pour toutes les questions que vous pourriez vous poser.

Bonne lecture,
L'équipe AXIQUALE

QUALITÉ — ENVIRONNEMENT**4 - Contexte de l'organisme**

Comparons les titres du premier chapitre opérationnel de la norme ISO 9001 de l'ancienne et nouvelle version, le chapitre 4 :

Version 2008 → 4. Système de management de la qualité

Version 2015 → 4. Contexte de l'organisme

Le message est clairement envoyé. Alors qu'avec la version 2008 l'introduction portait sur le Système de Management de la Qualité et sur l'établissement, la documentation, la mise en œuvre et l'entretien de ce sacro-saint Système, la version 2015 « ouvre » sur le contexte de l'organisme. N'est ce pas une bien meilleure approche pour une entreprise ?

Revenons à la logique des versions 2015 :

Le chapitre 4 est construit de la façon suivante :

• 4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte

L'entreprise, sa Direction, doit prendre en compte les facteurs internes et externes face à sa stratégie.

• 4.2 Compréhension des besoins et des attentes des parties intéressées

L'entreprise doit comprendre les attentes pertinentes que peuvent avoir toutes parties intéressées vis-à-vis d'elle-même.

• 4.3 Détermination du domaine d'application du système de management de la qualité (ou environnemental)

L'entreprise détermine en connaissance de cause le domaine d'application de son système et précise les types de produits et services couverts.

• 4.4 Système de management de la qualité (ou environnemental) et ses processus

L'entreprise ayant appréhendé son contexte et défini son domaine d'application, peut établir son organisation, en toute cohérence.

Plus d'informations ?

Parlons-en ensemble ! Prenez contact avec votre Consultant.

Didier Marchand au 06.75.90.44.55
d.marchand@axiquale.com

Cédric Petitpas au 06.79.81.18.56
c.petitpas@axiquale.com

Marion Sébrier au 06.75.90.41.90
m.sebrier@axiquale.com

QUALITÉ — ENVIRONNEMENT



6.1 - Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités

*Gérer les risques, bien sûr,
mais n'oubliez pas les opportunités !*

La lecture des versions 2015 des normes nous montre que la notion d'opportunité est systématiquement associée à celle du risque. C'est un message supplémentaire envoyé par les comités de rédaction.

Les précédentes versions étaient essentiellement tournées vers l'amélioration issue de l'analyse des problématiques rencontrées ; bien sûr, ce principe perdure mais les nouveaux référentiels vont plus loin en mettant les opportunités sur le même plan que les risques.

Dans ce 21^{ème} siècle développant toujours plus l'économie de marché, n'est-ce pas logique ?

Revenons aux normes :

La logique de la norme est que l'entreprise doit :

1. Tenir compte de son contexte, des attentes de ses parties intéressées pour déterminer les risques et opportunités qu'il est nécessaire de considérer,
2. Prévoir les actions à mener face aux risques et opportunités et en évaluer l'efficacité.

**Ne vous limitez pas aux risques,
valorisez aussi vos plans d'actions
pour les opportunités !**

Plus d'informations ? Parlons-en ensemble

Didier Marchand au 06.75.90.44.55
d.marchand@axiquale.com

Cédric Petitpas au 06.79.81.18.56
c.petitpas@axiquale.com

Marion Sébrier au 06.75.90.41.90
m.sebrier@axiquale.com

ENVIRONNEMENT

Déchets : Obligation de tri des recyclables par les entreprises

**Précisions apportées par le décret 2016-288
du 10 mars 2016**

Le tri à la source concerne les déchets de papier, métal, plastique, verre et bois.

Sont concernés à partir du 1^{er} juillet 2016 :

Les producteurs de déchets qui n'ont pas recours aux services assurés par les collectivités territoriales, ou qui ont recours aux services des collectivités territoriales mais produisent plus de 1 100 litres de déchets à la semaine.

Les déchets triés peuvent être conservés ensemble, en mélange.

Disposition spécifique aux déchets de papier de bureau. Sont concernées, progressivement :

1^{er} juillet 2016 : Administration et établissement publics pour toutes implantations de plus de 20 personnes,

1^{er} juillet 2016 : entreprises regroupant plus de 100 personnes,

1^{er} janvier 2017 : entreprises regroupant plus de 50 personnes,

1^{er} janvier 2018 : entreprises regroupant plus de 20 personnes.

Plus d'informations ? Parlons-en ensemble

Marion Sébrier au 06.75.90.41.90
m.sebrier@axiquale.com

BREVES QSE & AUTRES

- Norme ISO 45001 (remplaçant l'OHSAS - sécurité) : à mi-mai 2016, vote négatif sur le projet qui a donc été rejeté. Une réunion se tenant en juin permettra d'envisager la suite. Nous vous tiendrons informé.
- Transition énergétique : des travaux de prospective de l'ADEME laisse entendre que l'éolien représentera 22 % de la production électrique nationale à l'horizon 2030. A suivre dans quelques lointaines éditions de notre Flash Infos.
- En complément de la brève précédente, l'éolien représente déjà en 2015, 42 % au Danemark, 20 % en Espagne et 13 % en Allemagne. A relativiser... l'empreinte carbone du kWh électrique français étant à ce jour la meilleure, énergie nucléaire oblige !
- La fin des sacs plastiques se précise : 1^{er} juillet 2016 aux caisses, 1^{er} janvier 2017 en rayon.

**Pour tous ces sujets, ou tout autre de vos préoccupations QSE,
Parlons-en ensemble !**